

Document : Une requête un peu particulière

Volume 18, numéro 1, 1985

L'histoire du contrôle social

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/017204ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/017204ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-0041 (imprimé)

1492-1367 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1985). Document : Une requête un peu particulière. *Criminologie*, 18(1), 19–24.
<https://doi.org/10.7202/017204ar>

UNE REQUÊTE UN PEU PARTICULIÈRE

En 1708, Michel Taillon, un habitant de l'Île Jésus, se plaint d'avoir été victime de voies de fait de la part de personnes de la Pointe-aux-Trembles, les Beauchamp. Ceux-ci soutiennent que l'origine du conflit tiendrait au fait que Taillon aurait injurié des femmes de la Pointe-aux-Trembles. Le curé Roche de cette paroisse intervient en adressant au juge royal, la requête qui suit. Il peut être intéressant de noter que, peu après, l'action pénale fut transformée en enquête civile.

1811

+

à la pointe aux trembles le 23^e juin 1808.

M^r le nouvel évêque
 de
 Metz
 M^r de Bussanville
 M^r de Bussanville
 M^r de Bussanville
 M^r de Bussanville
 M^r de Bussanville

Monsieur

La charité et la sollicitude pastorale qui me rend
 très sensible les affaires de mes paroissiens m'obligent
 de me donner l'honneur de vous écrire celle-ci au
 sujet d'un nommé Tauton qui s'est mis entre les
 bras de la justice pour accabler deux de mes paroissiens
 que je reconnais pour honnêtes hommes, après
 avoir tenté par une malice insidieuse de les flétrir
 par sa langue, ou de les opprimer par ses caballes
 factieuses. C'est que j'ai l'honneur de vous annoncer
 là, monsieur, je le tiens de tout un public par
 un de ce sort et des environs ne ma' ~~pas~~ encor me.

7

Ces hommes femmes et enfant m'ont d'abord
 dit du Célèbre tailleur (voyez dans la Lij. incluse.
 Le portrait qu'en fait m.^r De St. come son cadavre)
 m.^r Senet m'a raconté la piquette qu'il vous
 en a faite, elle vous a surpris, et vous aues de ce que
 que vous châtieriez Comartin, si vous a portoit
 ces preuves convaincantes de ce qu'il avoit,
 je ne Crois pas montieur, que vous Preussiez
 celles cy, et que vous me Preussiez la grace que
 j'ose vous demander fondé sur le bon droit en
 faveur De Blanchamp. Ce seroit corrompre
 le Crime que d'écouter D'un mariage, le misérable
 tailleur au prejudice de ces honnêtes gens, qui
 ont voulu seulement soutenir l'honneur de leurs
 femmes et de leurs parents que tailleur a eu il
 n'y a pas Long temps l'aveu les temoins qu'il vous
 a fait voir, a eu dit je l'audace d'enlever
 publiquement dans ce fort, j'ay été je vous
 assure l'homme du monde le plus Honnête

Devoir l'impudence, l'impudence, et la férocité de ce canard
 qui est venu à y plonger son bec dans cette pauvre paille
 et à finir au combat la jeune qui y est. puis qu'il a eu l'impude
 De vous demander justice pour ses crimes mêmes, qu'il l'ait pour son
 Le pallier et d'envoyer, je vous prie en outre, de la lui accorder
 De même, au moins de celle de Dieu qui Demandez-les.
 Son amendement que la peste; un chatiment aussi. Pas sonné
 que le d'uy que vous pouvez luy ordonner contribuerois Beane
 sa Reforme se voyant commode toutes parts, s'il pouvoit
 peut-être d'obtenir Meilleurs. Vous êtes néanmoins le
 . N'ai tout de tout et de la Lettre et du respect avec luy
 se fait par vous parphe ne tarder ce 24. Juillet 1708.

Monseigneur /
 votre humble et loyal
 obéissant serviteur
 J. H. C.

(Transcription de la lettre manuscrite dans une orthographe moderne mais où la ponctuation de l'auteur est respectée)

JMJ

À la Pointe-aux-Trembles le 23^e juin 1708

Monsieur,

La charité et la sollicitude pastorale qui me rend très sensibles les affaires de mes paroissiens m'obligent de me donner l'honneur de vous écrire celui au sujet d'un nommé Taillon qui s'est mis entre les bras de la justice pour accabler deux de mes paroissiens que je reconnais pour honnêtes hommes, après avoir tenté par une malice inouïe de les flétrir par sa langue ou de les opprimer par ses cabales factieuses. Ce que j'ai l'honneur de vous annoncer là, monsieur, je le tiens de tout un public pas un de ce fort et des environs ne m'a encore nié ce que hommes femmes et enfants m'ont d'abord dit du célèbre Taillon (voyez dans la ci-incluse le portrait qu'en fait M. De St.Come son curé) M. Genet m'a raconté la peinture qu'il vous en a faite, elle vous a surpris, et vous avez déclaré que vous chatieriez ce mutin s'il vous apportait des preuves convaincantes de ce qu'il avançait; je ne crois pas monsieur que vous récusiez celles-ci; et que vous me refusiez la grâce que j'ose vous demander fondé sur le bon droit en faveur des Beauchamps. Ce serait couronner le crime que d'écouter davantage le misérable Taillon au préjudice de ces honnêtes gens; qui ont voulu seulement soutenir l'honneur de leurs femmes et de leurs parents que Taillon a eu il n'y a pas longtemps avec les témoins qu'il vous a fait ouïr, qu'il a eu dis-je l'audace d'enlever publiquement dans ce fort; j'ai été je vous assure l'homme du monde le plus étonné de voir l'effronterie, l'impudence, et la férocité de ce Canadien qui est venu ici plusieurs fois troubler cette paroisse paisible et attirer au combat, la jeunesse qui y est puisqu'il a eu l'impudence de vous demander justice pour ses crimes mêmes, qu'il tâche pourtant de pallier et d'envelopper, je vous prie monsieur, de la lui accorder dépendement néanmoins de celle de Dieu qui demande plutôt son amendement que sa perte; un châtement aussi raisonnable que celui que vous pouvez lui ordonner contribuerait beaucoup à sa réforme, se voyant connu de

toutes parts, il penserait peut-être à devenir meilleur. Vous êtes néanmoins le maître de tout et de l'estime et du respect avec lequel je suis

monsieur

Votre très humble et
très obéissant serviteur

Roche (?)

(Chaque page de cette lettre porte en outre une inscription du juge royal Jacques-Alexis Fleury Deschambault à qui elle était adressée)

«par nous paraphé ne varietur
ce 24^e juillet 1708

Deschambault»

Note : Dans une autre lettre jointe au dossier, le curé St.Côme de l'Île Jésus décrit Taillon comme «fort mutin, brouillon, brusque et emporté à l'excès et cherchant querelle à tout le monde».

(Source : Archives nationales du Québec, Montréal, dossier judiciaire du 20 juin 1708)